

---

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---

[ Du Lundi 7 Mai 1792. ]

---

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres , le 1<sup>er</sup> mai 1792.

AVANT-HIER M. Gray , jeune orateur fougueux , qui n'a que du clinquant , de l'ambition et de très-mauvaises intentions , menaçait la saine partie de la nation de produire , l'année prochaine , une motion tendante à changer la représentation parlementaire. Plusieurs honorables membres , que la faction rend éloquens , appuyèrent ce qu'il avoit avancé ; mais les Pitt , les Burke , les Grenvilles s'y opposèrent. Je vous donne quelques traits du discours de M. Burke.

( Le discours suivant n'est point fait pour les lecteurs frivoles , qui se rebutent à la vue d'un article de plus de 20 lignes. C'est un morceau d'éloquence qu'on ne pouvoit abréger sans le gâter. Il nous est envoyé de Londres par un homme digne sous tous les rapports de servir d'interprète à l'immortel Burke. Nous ne dirons point que nous partageons ses sentimens , seulement nous assurons qu'il a été traduit fidèlement. )

« C'est avec fierté que je me lève pour dire que , depuis quelque temps je me suis absenté de cette chambre , ne pouvant plus agir avec un parti que je sais être l'ennemi de l'état : ma présence auroit été un crime. La providence m'a conseillé d'abandonner ceux avec qui , sans blesser mon honneur , je ne pouvois avoir de liaisons ; mais quand ma patrie est menacée , le devoir me prescrit de paroître. Quand la citadelle est attaquée , les invalides , blanchis sous le casque , volent aux armes. J'ai servi mon pays pendant vingt-sept ans , et je viens aujourd'hui ceindre l'épée pour le protéger. Je me sens rajeuni ; j'ai la vigueur de la virilité pour défendre notre excellente constitution,

qu'on ose attaquer dans un moment peu propre aux innovations ; dans un moment où l'on ne profère contre elle aucune plainte , aucune pétition , aucune raison ; mais les charitables réformateurs ont entrepris d'exciter le tumulte , de suggérer au peuple qu'il n'étoit pas représenté , que la nation étoit la plus malheureuse sur la terre , et que les seuls Français jouissoient de toutes les bénédictions , depuis que de grands philosophes , inspirés sans doute , ont découvert les droits de l'homme. Tout ce que nos soi-disant réformateurs peuvent gagner..... Quelle horrible victoire ! c'est de semer la discorde ! Mais comment ces héros appaiseront-ils la tempête qu'ils auront suscitée ? L'histoire de tous les temps fait foi que ceux-là , qui ont fomenté le désordre populaire , ne l'ont pas vu finir en paix. Hamphlen provoqua l'opposition contre le roi ; mais a-t-il vécu pour jouir de son triomphe ? Nous avons eu une révolution dans notre pays ; un roi a péri victime d'une faction vomie de l'enfer ; la monarchie a été abolie , une restauration a eu lieu ; notre religion a subi une réforme ; une nouvelle famille s'est assise sur le trône de ces empires , et une infinité d'autres événemens sont arrivés parmi nous ; mais on n'a jamais touché à la représentation. On l'a toujours regardée comme sacrée ; elle a toujours maintenu la vigueur de la constitution. C'est une barrière entre les prérogatives et le pouvoir de la couronne , et la violence du peuple. Comme la représentation , telle qu'elle est , a répondu à toutes les attentes de la nation , ce seroit le comble de la folie d'y vouloir changer quelque chose. Le bonheur inouï dont nous jouissons n'est-il pas le fruit de notre constitution , telle que nos pères nous l'ont transmise ? Un très-honorable

membre (M. Fox, qui a précédé M. Burke) a remarqué que, parmi ceux qui voteroient contre la réforme, se trouveroient des fauteurs de despotisme. Je demande au très-honorable préopinant s'il existe un ami du despotisme dans l'empire. Je suis sûr que non. J'irai plus loin; je lui demanderai s'il n'existe pas, dans cet empire, un parti, dont l'objet est de renverser la constitution. Je sais que ce parti infâme existe; je le sais; je le prouverai. Il y a ici des clubs qui approuvent et font circuler des libelles atroces contre la constitution, libelles qu'on ose décorer du titre fastueux de *droits de l'homme*. Le très-honorable membre (toujours M. Fox) a appelé Paine un étranger. Quant à moi, je considère Paine comme un animal amphibie, Américain, Français, Anglais, qui possède toutes les mauvaises qualités de chaque nation, et qui est fait pour tout embrouiller, par-tout où on le souffre. Les mêmes personnes, qui soutiennent une réforme, sont celles qui propagent les libelles de cet être méprisable. Pour prouver le système de ces adorateurs de Paine et de ces réformateurs, je dis qu'ils ont envoyé des AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES, BIEN EXTRAORDINAIRES! AU CLUB RÉGICIDE DE PARIS, POUR FORMER UNE FÉDÉRATION, AU NOM DU PEUPLE ANGLAIS, AVEC LE PEUPLE DE FRANCE, C'EST-A-DIRE, ENTRE LES SOLDATS ET LES MATELOTS DES DEUX NATIONS. Messieurs les réformateurs, ne connoissez vous pas *Thomas Cooper* et *John Watt*?.....

En France, quand le généreux souverain suivoit le doux penchant de son cœur bienfaisant, et mettoit tout en œuvre pour remédier efficacement aux abus qu'il croyoit voir dans le gouvernement, les réformateurs philosophes l'ont arraché de son trône. Ils ont renversé l'ordre; ils ont enseveli le bonheur et la paix sous les débris de la monarchie. Ce malheureux peuple, ce peuple jadis si heureux et si digne de l'être, modèle de douceurs, d'urbanité et de loyauté. Qu'est-il aujourd'hui?.....

*Extrait d'une lettre écrite de Jacquemel, isle Saint-Domingue, par M. M\*\*\*\*, à M. \*\*\*, le 14 février 1792.*

Nous sommes, mon cher bon ami, relegués dans le fort de Jacquemel, après avoir abandonné toutes nos propriétés pour sauver nos vies; les mulâtres assassinent tout ce qui est blanc, incendient toutes les ha-

bitations, et tuent les nègres qui ne veulent pas être de leur parti. Le 21 janvier, ils sont venus attaquer le fort de Jacquemel, et n'ayant pu le prendre, ils ont brûlé la ville; le 10 de ce mois, ils sont venus nous assiéger; ils ont commencé à nous canonner à 6 heures du matin, et à 10 heures, voyant que leur feu se ralentissoit, nous avons fait une sortie sur eux, nous nous sommes emparés de 2 pièces de canon et de 3 pierriers, et avons tué beaucoup d'ennemis; sitôt ce combat fini, ils ont égorgé tous les blancs qu'ils avoient faits prisonniers. Ils assassinent également les nègresses et leurs enfans. Ils ont trois camps à une lieue de distance de nous, et ils nous menacent, en ce moment, de venir nous prendre d'assaut; comme ils ne nous feroient aucun quartier, nous sommes tous très-décidés à mourir les armes à la main. Nous sommes 700 blancs dans un petit réduit, et ne vivant que d'une très-petite ration, nous couchant sans jamais nous déshabiller ni nous désarmer, à cause des alertes continuelles. Ce qu'il y a de cruel, c'est que nous devons à des Français la plus grande partie de nos maux. — Je vous envoie cette lettre par une goelette qui nous a apporté quelques petits secours.

On mande de Grenoble que si la jacobinisme de cette ville est adroite à répandre en Savoie les principes de la propagande, on n'est pas moins vigilant à Chambéry pour déjouer ses perfides manœuvres. Le major Colonne est un homme admirable: on ne peut tourner la tête qu'on ne l'aperçoive derrière soi; il est secondé par une grande quantité d'espions qui lui dénoncent tous les gens suspects, et qui viennent de faire arrêter, tout récemment, un missionnaire du club jacobite de Grenoble. C'est un épicier, nommé Bregné, demeurant sur la place Grenette. Ce digne propagandiste alloit prêcher au peuple, dans les cabarets de Chambéry, la sainte insurrection. Pour prix de son zèle patriotique, le gouverneur Duperron l'a condamné à recevoir 20 coups de bâton sur les fesses, et cet ordre a été exécuté sur la place Saint-Léger, en présence de toute la garnison.

*D'Aubusson, le 22 avril 1792.*

Il n'est guère possible de donner une plus juste idée de la constitution actuelle

de la nouvelle église gallicane, du peu d'inquiétude qu'ont les nouveaux évêques sur la fabrique de leurs prêtres, qu'en citant la particularité suivante.

Personne, peut-être, n'a mieux jugé notre nouvelle religion, qu'un jeune employé dans un bureau d'administration. Il disoit publiquement que, depuis plus d'un an, il n'avoit pas mis les pieds à l'église, et que, de toutes les morts, ce seroit la mort subite qu'il préféreroit, etc. etc. Tout-à-coup, il lui a pris fantaisie de se faire prêtre. Je ne prendrais cependant pas ce parti, disoit-il, s'il falloit promettre que je ne me marierai pas, et si je ne comptois pas avoir sous peu une bonne cure. C'est avec de si saintes dispositions que ce jeune homme âgé de 25 ans, fit couper ses cheveux, vers le 15 du mois dernier, fut tonsuré à Gueret, et fut fait prêtre le 31, arriva le même jour chez lui, en poste, se vantant d'être vicaire-régent à Pontarion, près Bourganef, où le curé et le vicaire ont rejeté le serment; il s'y est rendu en cette qualité: de retour chez lui, il a annoncé qu'il avoit été nommé à cette cure le 22 de ce mois-ci.

#### ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du samedi soir 5 mai 1792.

Cette séance n'offre d'intéressant que le rapport du ministre de l'intérieur sur la situation d'Avignon. M. de Grave s'étoit chargé, sous sa responsabilité, de maintenir l'ordre dans les contrées méridionales. D'après le récit de M. Roland, les prisonniers, Jourdan, Tournal, etc. sont rentrés dans Avignon; ils sont à peu près maîtres de cette ville; ils dominent les élections, et vont peut-être se faire nommer juges, administrateurs..... Jourdan juge!.... Le ministre promet, dans peu de jours, des nouvelles consolantes. Tant mieux pour le ministre de la guerre. Beaucoup de personnes ont abandonné la ville. Le bruit seul de l'arrivée du terrible, du féroce Jourdan avoit porté dans toutes les âmes la terreur et l'effroi.... On a décrété que le ministre donneroît son rapport par écrit.

Séance du dimanche 6 mai 1792.

Sur une pétition des gardes nationaux de Paris, on décrète qu'il sera célébré, au Champ-de-Mars, une fête en l'honneur du maire d'Etampes, mort martyr de la loi.

D'après le rapport du ministre des affaires étrangères, le grand maître de l'ordre de Malthe est dans les meilleures dispositions pour la nation française.

L'assemblée a reçu dans cette séance et dans celle de la veille plusieurs dons patriotiques.

Les auteurs de la gazette universelle ont inculpé le patriotisme des gardes nationaux de Montpellier..... Renvoyé au comité des douze.

Le roi a reçu une lettre de M. Rochembeau. M. Merlin veut que le ministre des affaires étrangères en fasse lecture à l'assemblée. Toutes les fois qu'il s'agit d'une motion absurde, on est sûr de voir figurer cet honorable membre. L'assemblée a passé sagement à l'ordre du jour.

#### LIVRES NOUVEAUX.

Première livraison, tom. 1<sup>er</sup>, de l'histoire des Caricatures de la révolte des Français; par M. Boyer, de Nîmes, auteur du Journal du peuple, avec cette épigraphe:

« Ce n'est ni le passé ni l'avenir qu'il faut étudier  
» dans l'histoire, c'est le présent. »

34 pag. d'impression, ornées de 2 gravures en couleur. De l'imprimerie du Journal du Peuple, rue Basse du Rempart de la Magdelaine, n<sup>o</sup> 22, 1792.

Caricature est un mot emprunté de l'Italien: il signifie charge. La charge, en peinture, est un caractère plus ou moins hyperbolique, donné à un portrait ou à un dessin quelconque: ainsi l'on appelle caricatures les portraits ou les dessins qui rendent, d'une manière exagérée ou grotesque, les particularités des mouvemens excités dans l'homme par les passions ou les affections sentimentales. Tels sont certains portraits de Léonard, de Vinci et d'Annibal Carache. Ainsi l'on appelle caricatures les dessins ou les tableaux dans lesquels sont rendus, avec une vérité outrée, divers objets, diverses habitudes, diverses coutumes. Tels sont les tableaux de Callot, intitulés: les foires, les supplices, les misères de la guerre, les tentations de S. Antoine, etc. L'homme de lettres enveloppe la vérité qu'il veut faire entendre, dans le voile de l'apologue; le peintre la cache sous le masque de la caricature. Celui qui savoit le mieux autrefois la raison pour laquelle on avoit employé tels ou tels emblèmes,

telles ou telles allégories , dans la science numismatique , étoit celui qui connoissoit le mieux l'histoire de son temps : celui qui sait aujourd'hui la raison pour laquelle on a fait telle ou telle caricature , et qui n'ignore pas le trait historique ou l'anecdote qui la firent graver , peut donc être d'un grand secours aux écrivains qui consigneront dans les fastes de l'histoire les événemens surprenans de notre temps : ce sera donc faire une chose utile , que d'écrire la tradition des caricatures , puisqu'elles ont toujours ridiculisé ou célébré , d'une façon emblématique , les hommes ou les événemens fameux.

Tel est le mérite de l'ouvrage qu'entreprend M. Boyer , et dont il donne aujourd'hui la première livraison. Il divise cet ouvrage curieux et singulier en deux parties : la première donne une description historique des caricatures faites pour favoriser la révolte et les révoltés ; la seconde contient celle des caricatures contre la révolte et les révoltés. Ainsi , la première caricature qu'il offre au public , représente M. Camus , tenant un porte-feuille : M. Talleyrand , ancien évêque d'Autun , traînant après lui la religion , la présente à l'homme au porte-feuille , et lui répète les paroles que Judas dit autrefois aux Hébreux , lorsqu'il voulut leur vendre Jésus-Christ : *combien me donnez-vous , et je vous la livre ?* l'homme aux assignats , satisfait , répond , en montrant le papier-monnaie : *cette grâce efficace doit opérer sur vous !* et le prélat pied-bot avance la main , de peur que la grâce efficace lui échappe ; et il est sur le point de marcher , pour cela , sur sa mitre et sur sa crosse. Le ministre Camus , impatient , arrache l'encensoir des mains de la religion tremblante , et se dispose à lui plonger le poignard dans le sein dès que le marché sera conclu ; cependant , pour rappeler à l'évêque , dont il a l'air de se méfier , qu'il doit avoir part au produit de ses crimes , il lui dit , avec une inquiète rapacité : *de moitié nous serons ensemble.*

Ainsi cette caricature représente la réunion du calvinisme , du jansénisme et du philosophisme , pour renverser l'autel et le trône. L'auteur ajoute à l'explication qu'il en donne , des développemens très-curieux , et qu'il faut lire dans l'ouvrage même ; il prouve que , depuis plus de quarante ans , les protestans , les jansénistes et les philo-

sophes ont saisi toutes les occasions qui se sont présentées , pour circonvenir le peuple et le mettre en insurrection ; que cette ligue audacieuse a malheureusement considéré comme légitimes tous les moyens qui ont pu concourir à l'exécution de ses plans de vengeances , et que , pour faire triompher sa doctrine , elle a également employé l'hy-pocrisie et la calomnie , le fer et le feu , le guet-à-pens et le poison , le pillage et les massacres. C'est par des citations , que l'auteur appuie ce qu'il avance ; c'est l'autorité à la main qu'il poursuit les factieux et démasque sur-tout les protestans , à qui il attribue la plus grande partie de notre malheureuse révolution. En un mot , cet ouvrage de M. Boyer est fait pour obtenir le plus grand succès , et nous l'engageons à travailler sans relâche à la suite intéressante qu'il en promet à ses lecteurs.

*Discussion politique sur la vénalité des charges et offices en France , sur ses avantages pour l'état et pour la société , et sur les funestes inconvéniens de la suppression qui en a été décrétée par l'assemblée nationale ; à Paris , de l'imprimerie de Crapart , place Saint-Michel , n°. 129 ; et se vend chez Laurens jeune , libraire , rue Saint-Jacques , et chez les autres marchands de nouveautés.*

La vénalité des charges et offices , en France , avoit souvent été traitée ; mais elle n'avoit point encore été approfondie , comme l'a fait l'auteur de l'écrit que nous annonçons ; après avoir prouvé combien cette vénalité étoit avantageuse à l'état et aux particuliers , il a fait voir que la suppression qui en a été décrétée par l'assemblée nationale , est une des plus grandes calamités qui pût arriver dans le royaume ; il propose pour remède de rétablir les charges supprimées et leur vénalité , et de laisser aux acquéreurs de ces charges la liberté d'en payer la finance avec les assignats , comme un moyen sûr d'en opérer l'anéantissement pour la plus grande partie , sans efforts et sans dépense pour l'état , qui s'en trouvera délivré et bien soulagé dans son commerce.

Cette brochure intéressera tous les lecteurs qui aiment véritablement la patrie , et ils ne pourront refuser à l'auteur le tribut d'éloges qu'il mérite.